

**DÉCISION DU MAIRE
N° DM 2026-09**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2026_BG_MP02 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS DE GESTION COMMUNALE**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129_02 du 29 janvier 2021 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

Vu la consultation n°2600001, lancée en date du 16 janvier 2026 par la commune de Fontenay-Trésigny, sur le portail MAXIMILIEN, pour la construction d'une restauration scolaire et de deux salles de classe maternelle au sein du Groupe Scolaire Jules Ferry,

Vu le dossier de consultation des entreprises (Cahier des Charges Administratives Particulières, Cahier des Charges Techniques Particulières, Acte d'engagement, BPU et Règlement de Consultation),

Vu la date de remise des plis fixée au 16 février 2026 à 12 heures,

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 24 février 2026,

Considérant qu'il ressort de la consultation que les propositions faites par les sociétés listées ci-dessous concernant les 2 lots du marché, sont économiquement et qualitativement les plus avantageuses eu égard aux critères définis dans le règlement de la consultation,

Considérant que l'entreprise SAS LOOBUYCK a modifié sa dénomination sociale ainsi que l'adresse du siège social depuis le dépôt de son offre, et se nomme dorénavant SAS OXYVERT et son siège social a déménagé du 165 Voie Sonia Delaunay 94500 Champigny-sur-Marne, au 22 Rue de la Fosse Parrot 94520 Mandres-les-Roses,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer le marché 2026_BG_MP02 relatif aux travaux d'entretien des espaces verts de gestion communale, sur la commune de Fontenay-Trésigny avec les sociétés suivantes pour les 2 lots du marché :

- Lot n°1 – Travaux de tonte et débardage, **l'entreprise SAS OXYVERT**, 22 Rue de la Fosse Parrot 94520 Mandres-les-Roses, n° SIRET : 503 597 213 00027.
- Lot n°2 – Travaux de taille et désherbage, **l'entreprise SAS OXYVERT**, 22 Rue de la Fosse Parrot 94520 Mandres-les-Roses, n° SIRET : 503 597 213 00027.

Ce marché ne comporte pas de montant minimum, ni de montant maximum. Il est conclu pour une durée d'un an, à partir du 16 mars 2026. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

ARTICLE 2 : Les actes d'engagement seront signés par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du conseil municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Madame la Responsable du service des finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 16 mars 2026

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

